



Volé par des policiers parisiens?

Par **crockstyle**, le **15/02/2010** à **17:56**

Bonjour,
Le 12/11/2009, à 3h00, je suis pour la première fois de ma vie à PARIS, pour y trouver du travail en tant que luthier.
Je fais la fête, et j'emmène mon accordéon dans les rues. Sur le chemin du retour, à 50m du commissariat du 5^e arr, on croise d'autres jeunes qui le voyant sur mon dos me demandent de leur en jouer un morceau.
Deux policiers font un contrôle de papiers et m'emmènent au poste. Ils me font attendre une heure, me disent qu'il y a eu une plainte téléphonique.
J'ai joué à peine 3 min et les policiers sont arrivés quand j'étais en train de ranger mon accordéon. Je doute fort que dans ce laps de temps très court il y ait eu gêne, puis plainte puis traitement de la plainte et enfin déplacement des fonctionnaires.
Enfin au bout d'une heure ils me donnent un pv qui atteste que je recevrais une convocation au tribunal du 19^e arr pour répondre de mes actes de tapage nocturne. Je repars sans mon accordéon il est sous scellé pour un an et demi.
J'habite à 400km de Paris, et dans le reste du pays n'importe quel policier m'aurait fait un rappel à la loi et je serais rentré chez moi penaud de m'être fait tancer, mais avec mon instrument.
Ensuite pendant 3 jours je me suis fait balader entre le tribunal du 19 et le commissariat du 5 pour essayer de le récupérer. J'ai ensuite téléphoné, on m'avait dit que l'accordéon était déjà aux scellés du tribunal, ce qui est faux parce que j'ai eu la personne qui s'en occupe et qui s'est renseignée pour me dire qu'il était encore à l'heure actuelle au commissariat. J'ai vu un avocat qui m'a dit d'envoyer une lettre recommandée avec ar au préfet, je n'ai reçu ni l'ar ni l'avis de non réception, ma mère a appelé, j'ai missionné un ami policier à qui ils ont dit que je n'avais pas été coopératif et que ça s'était mal passé. Ce qui est absolument faux car je mets un point d'honneur à garder toute courtoisie envers les forces de l'ordre parce que je sais pertinemment qu'on est toujours gagnant de rester poli et courtois.
Plus récemment j'ai rappelé le commissariat pour avoir directement le secrétariat du commissaire à qui j'explique tout. On me dit que ça devrait être bon, on prend mes coordonnées, je n'ai pas de nouvelles au bout d'une semaine (étonnant), je rappelle, on me demande quand je pourrais passer le récupérer, et qu'il ne manque plus que la signature du grand chef. Je rappelle aujourd'hui et

on me dit qu'on me rendra mon instrument, certes mais dans un an quand je serais passé au tribunal.rnQue faire ?

Par **frog**, le **15/02/2010 à 18:01**

[citation]on me dit qu'on me rendra mon instrument, certes mais dans un an quand je serais passé au tribunal. rnQue faire ? [/citation]rnAttendre d'être passé au tribunal de police.

Par **crockstyle**, le **15/02/2010 à 18:04**

Héhé, et je serais dédommagé pour la perte de jeu occasionné par un an sans jouer ?

Par **frog**, le **15/02/2010 à 18:10**

L'atteinte grave à tes libertés fondamentales les intéresse certainement, et aussi sont ils plus compétents en la matière :rnhttp://www.cnds.fr/pages/saisine.html

Par **crockstyle**, le **15/02/2010 à 18:22**

Merci de votre réponse, mais mon ignorance de tout ça ne me permet pas de la comprendre, veuillez m'en excuser par avance.rnrnPourriez vous être un peu plus clair s'il vous plaît ?